

MENTION

DROIT DES AFFAIRES

PARCOURS

DROIT DU MARCHÉ

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS

Situation professionnelle au 1er décembre 2021,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

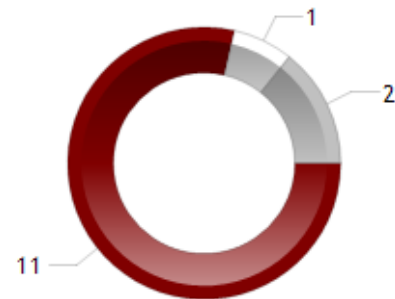
Nombre de réponse(s) : 14



Taux d'insertion
à 18 mois : 92%
à 30 mois : 92%

Situation professionnelle au 1er décembre 2022,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 14



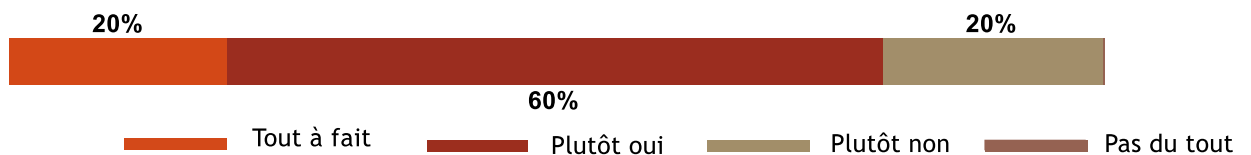
■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI

- Juriste
- Chargé d'affaires réglementaires
- Juriste droit Rural et droit des sociétés
- Assistant juridique
- Juriste contentieux
- Juriste en droit de la construction
- Responsable des affaires juridiques et réglementaires
- Juriste droit des affaires
- Juriste junior en droit alimentaire

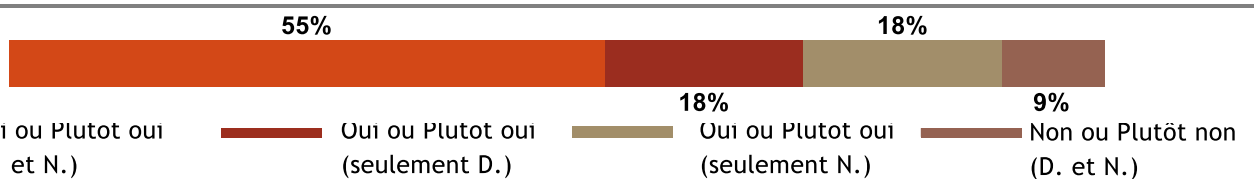
— SATISFACTION

Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 10



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 11



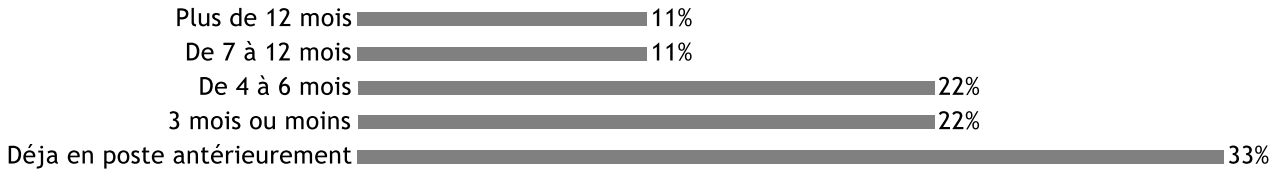
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 8

- Cabinets de recrutement/chasseur de tête 25 %
- Relations personnelles ou professionnelles 13 %
- Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 25 %
- Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 13 %
- Candidature spontanée 13 %
- Suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation 13 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 9



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 11



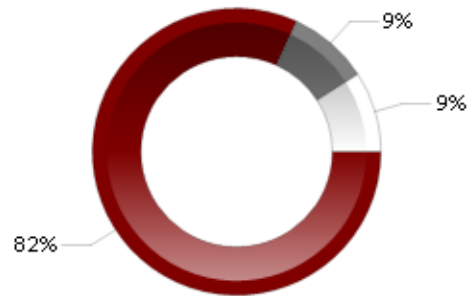
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

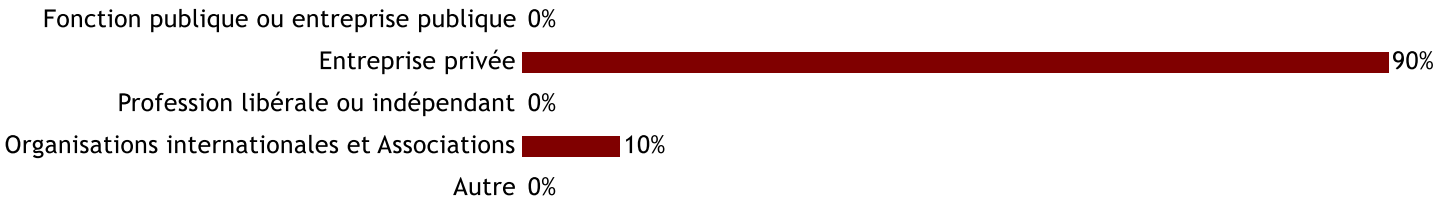
Nombre de réponse(s) : 11



Cadre Technicien Employé

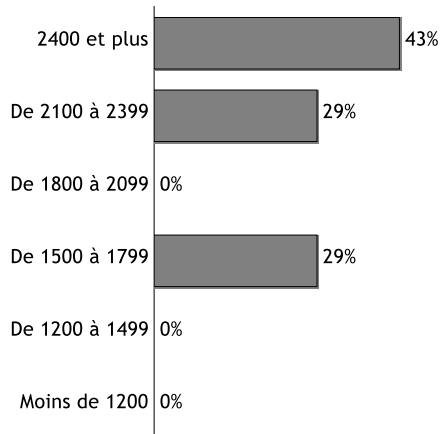
Employeur

Nombre de réponse(s) : 10



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 7



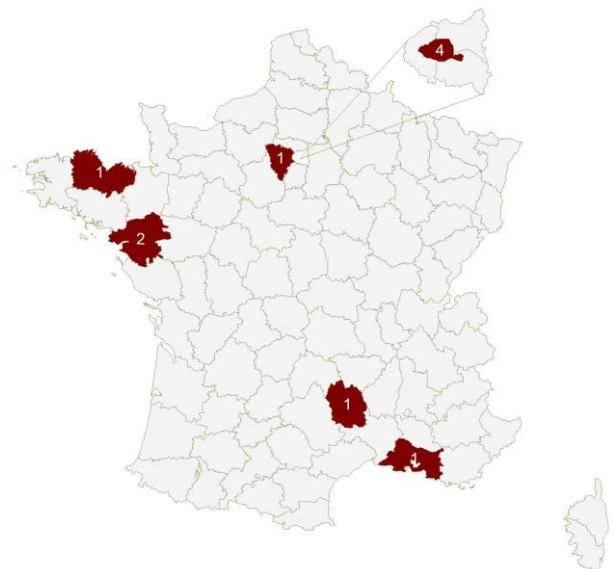
Salaire médian : 2167 euros

Salaire moyen : 2243 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 11



Emplois à l'étranger: 1